

Consulat Général du Japon à Marseille vous remercie de vos nombreux messages de soutien et offres de dons suite **au séisme survenu au Japon le 11 mars 2011 sur la côte Pacifique du Tohoku.**

Pour les dons par chèques et en liquide :

- Pour les personnes désirant envoyer une chèque par la poste:
Veuillez préciser par écrit (1) votre nom ou nom d'organisme, (2) votre adresse postale (3) un numéro de téléphone ou une adresse e-mail à contacter et (4) le montant de votre don.

- Pour les personnes qui souhaitent apporter leur don (en liquide ou en chèque) directement au Consulat. Veuillez préciser (1) votre nom ou nom d'organisme, (2) votre adresse postale et (3) un numéro de téléphone ou une adresse e-mail à contacter, au personnel du Consulat qui enregistrera votre don.

Merci de nous contacter si vous souhaitez effectuer un virement sur notre compte bancaire

Envoie de dons à la Croix Rouge japonaise :

- Si vous désirez envoyer votre contribution financière directement au Japon, le Ministère des Affaires étrangères japonais vous conseille de verser celle-ci dans le compte bancaire de la Croix Rouge du Japon, dont les coordonnées sont les suivantes :

Nom de la banque : Sumitomo Mitsui Banking Corporation

Nom de l'agence : Ginza

Numéro de compte : 8047670 (Compte ordinaire)

Code SWIFT : SMBC JP JT

Nom du bénéficiaire : The Japanese Red Cross Society

Adresse du bénéficiaire : 1-1-3 Shiba-Daimon Minato-ku, Tokyo JAPAN

Nous invitons les personnes désirant recevoir un accusé de réception à le mentionner sur l'Ordre de transfert de fonds international dans la section « Message destiné au bénéficiaire ».

◆ **Contact concernant les dons :** consulatjapon.marseille@my.mofa.go.jp